



Difficile EPM...

Depuis près de 15 jours, des actes graves ont lieu au sein de l'EPM à l'encontre des personnels et cela, toutes administrations confondues :

- 4 agressions volontaires de surveillants ;
- 1 fait de discrimination avéré avec tentative d'extorsion et menaces ;
- 1 refus collectif de réintégrer ;
- Des dégradations diverses ;
- Des insultes régulières à l'encontre des personnels ;
- Des crachats et des jets divers sur les personnels ;
- Un défaut certain de discipline.

La tension monte. Les réponses paraissent insuffisantes et les personnels sont exaspérés de ne pas se sentir écoutés notamment quand ils estiment qu'un transfert disciplinaire est nécessaire.

Nous ne sommes qu'à la moitié de la capacité d'accueil et les incidents semblables à ceux intervenus en juillet apparaissent de façon récurrente. Il est urgent de prendre des dispositions pour endiguer cette « fièvre » qui risque (si ce n'est pas déjà fait !) de se propager. Rappelons qu'un personnel qui ne se sent pas en sécurité, ne sera pas en mesure de sécuriser ceux placés sous sa garde.

Nous demandons :

- **Qu'une expertise de la situation soit menée dans les plus brefs délais et que tous les enseignements en soient tirés ;**
- **Que l'application des sanctions soit plus cohérentes afin de permettre une meilleure prise en charge ;**
- **Que le transfert disciplinaire soit automatique dès que l'agent victime énonce son incapacité à pouvoir assumer la continuité de son travail avec le mineur auteur ;**
- **Que dans les cas d'atteinte à la loi, le dépôt de plainte soit systématique et avec un accompagnement par un membre de sa hiérarchie ;**
- **Qu'il soit proposé à l'agent, après un incident, de bénéficier d'un temps de dégagement inférieur ou égal à son temps de service, et d'un accompagnement, psychologique ou autre.**

CGT-PJJ

263, rue de Paris Case 542 93514 Montreuil cedex
Tel : 01.48.18.82.42 ou 82.32 Fax : 01.48.18.82.50